

Eau, nourriture, oxygène, énergie et bien d'autres... Nous tirons de l'environnement de nombreux usages essentiels à notre vie. Nous nous devons donc de préserver cet environnement et de **l'exploiter raisonnablement**.

C'est pourquoi, **Clayrton's s'engage dans la protection de l'environnement** :

**Les engagements phares de Clayrton's pris en 2019 sont :**

- Réduire de 50% l'ensemble des émissions de CO2e/tonne vendue pour 2030 :  
L'engagement a été pris en 2019, réalisation du Bilan carbone annuel (1,474t CO2e/t vendue). Une baisse de 6.4% a été observé entre 2019 et 2020(1,380t CO2e)
- Avoir 100% des matières premières utilisées en production, recyclées ou biosourcées en 2030, ainsi on est passé de 29% en 2020 à 41% en 2021
- Avoir une gamme de produits papiers certifiés « ok compost home » en 2022, qui permettrait de prouver que nos produits sont composables (Le projet est en cours de validation)

Cette prise de position se traduit depuis 2007 par différentes actions :

- Remplacer les encres à solvant par des encres à l'eau depuis 2007 ;
- Concilier la vie de la fleur avec la vie de l'emballage ;
- Passer à une production d'emballages majoritairement papier plutôt que plastique ;
- Favoriser le transport des marchandises par ferroutage ;
- 100% des produits fabriqués que nous produisons sont certifiés PEFC

**Réduction des consommations énergétiques :**

- Limiter les rejets de CO<sub>2</sub>
- Maîtriser et minimiser nos consommations énergétiques
- Eco-concevoir des produits depuis 2010 en tenant compte des attentes des clients ;
- Poursuivre la démarche de lean management démarrée en 2017.

Le respect de l'environnement est une composante essentielle de notre organisation pour assurer la pérennité et le développement durable de nos activités. Ainsi, à travers la mise en place des systèmes de management de l'environnement (basé sur les exigences de la norme ISO 14 001) et de l'énergie : nous sommes certifiés **ISO 50 001** depuis 2018, sur le site de Roubaix, et depuis 2021 pour le site de Tourcoing.

- Se conformer aux exigences légales applicables et autres exigences relatives aux aspects environnementaux et à l'énergie ;
- Évaluer l'impact de nos activités sur l'environnement ;
- Surveiller, mesurer et analyser nos consommations énergétiques (électricité et gaz) en vue de répondre à nos enjeux de performance énergétique
- Améliorer l'efficacité énergétique du site selon les objectifs fixés et les cibles établies pour nos indicateurs de performance énergétiques annuels (IPE) en revue de Direction. Pour l'année 2022, il est ainsi prévu : Pour IPE 1 (électricité) : Il est prévu une baisse de 8% par rapport à l'année de référence (2017). Pour l'IPE 2 (gaz process) : avec l'installation des nouveaux brûleurs, une baisse de 10% par rapport à l'année de référence. Pour l'IPE 3(chauffage) une baisse de 47 % par rapport à l'année de référence ;
- Garantir la disponibilité de l'information et des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs et cibles énergétiques ;
- Communiquer à nos salariés nos objectifs, cibles et indicateurs de performance énergétique;
- Prendre en compte les besoins et attentes de nos parties prenantes pertinentes ;
- Optimiser la planification (affectations machines / demandes des clients) ;
- Prendre en compte l'énergie dans les achats d'équipements et de services ;
- Prendre en compte l'énergie dans la conception de méthodes ;

**Réduction et revalorisation des déchets**

- Prévenir les pollutions ; Trier les déchets sur nos différents sites pour les valoriser ;
- Rechercher constamment des matériaux plus respectueux de l'environnement (Nouveauté 2022 : Papier à base de betterave) ;
- Développer au sein de nos équipes les compétences et l'implication pour la protection de l'environnement par la sensibilisation et la formation ;
- Faire appel à des prestataires compétents et force de proposition ;
- Entretien d'une démarche d'amélioration continue en mettant en oeuvre les moyens techniques, humains et financiers nécessaires pour atteindre nos objectifs environnementaux ; Travailler dans un souci de développement durable.

Faire appliquer les procédures pour assurer la conformité aux **exigences de PEFC** ;

Mettre en place un système de diligence raisonnée pour éviter les matières premières de sources controversées ;

- Encourager ses clients à adhérer à la démarche PEFC ;
- Encourager ses fournisseurs à adhérer à la démarche PEFC ;
- Respecter les exigences relatives à l'hygiène, la sécurité et le travail fondées sur la déclaration des principes fondamentaux et des droits du travail (ILO).

Depuis 2009, Clayrton's prend également des engagements par rapport à la marque **Imprim'Vert®** :

- Faire éliminer les déchets dangereux par des filières agréées ;
- Ne pas utiliser de produits toxiques et CMR ;
- Sécuriser l'ensemble des stockages des liquides dangereux ;
- Effectuer des sensibilisations environnementales pour les salariés ;
- Suivre les consommations énergétiques du site.

Clayrton's prend également des engagements par rapport à sa **responsabilité sociale** :

- Dans le cadre de sa politique achats (qui tient compte des critères environnementaux et sociaux), faire signer par ses fournisseurs la charte des achats responsables depuis 2008 ;
- Continuer à réaliser des audits RSE chez des fournisseurs étrangers ;
- Continuer à instaurer un dialogue avec son personnel, au travers des réunions des groupes Green Power ;
- Poursuivre les actions engagées sur les postes de travail et la mise en sécurité du personnel (PRAP, cartérisation des machines, formation des caristes, réunions de travail).

Enfin, Clayrton's prend des engagements par rapport à sa **responsabilité sociétale** :

- Continuer ses actions initiées en 2013 en faveur de l'Ecole de la 2ème chance pour aider des jeunes personnes en difficulté d'insertion à se préparer au monde professionnel suite à une formation ;
- Continuer à collaborer avec les associations de réinsertion professionnelle afin de poursuivre les actions engagées en 2015 (APF, centre de détention) ;
- Faire reconnaître notre savoir-faire français grâce à la labellisation "Origine France Garantie" de notre production (plus de 95% de nos références) depuis 2016 ;
- Proposer aux employés volontaires de participer à des opérations de don du sang, depuis 2015 ;
- Continuer les actions de sensibilisation à la RSE menées auprès des fleuristes au travers du label Fleuristes Eco-Responsables depuis 2013 (achats responsables, consommation d'énergie, consommation d'eau, gestion des déchets, responsabilité sociétale) ;
- Continuer les actions de sensibilisation à la RSE menées auprès des apprentis fleuristes au travers de la Clayrton's Academy depuis 2012.
- Nous avons démarré en 2022 un partenariat avec des associations en lien avec la fleur et à vocation d'insertion socio-professionnelle (« Le chemin des fleurs » et « Du pain et des roses »)
- Nous impliquer dans un projet de compensation carbone labellisé Bas Carbone

Depuis 2020, Clayrton's réalise son Bilan Carbone et agit sur la réduction de ses émissions carbone en s'engageant à :

- Acheter localement les consommables (cartons, mandrins) et les papiers couchés
- Acheter des machines qui vont permettre de fabriquer les sacs directement sur site pour remplacer un achat à l'étranger
- Eliminer les déchets dangereux par un prestataire agréé

Clayrton's a ainsi obtenu plusieurs prix qui reconnaissent les engagements en faveur du développement durable.



Clayrton's est donc impliqué dans une démarche volontaire qui consiste à allier une performance financière à une performance sociale, sociétale et environnementale. Cette action nécessite l'investissement de toutes les personnes à tous les niveaux : employés, fournisseurs, transporteurs, distributeurs et clients.

Roubaix, le 13 juin 2022,  
Alban-Josse Lepoutre  
Directeur S.A. Clayrton's

